

CIRCULAIRE CROSS UNSS 2023 DISTRICT DE SAINT OMER

1^{er} tour de CROSS le 15/11/2023
 Au Glacis, Jardin public de SAINT-OMER

MESURES SANITAIRES

DISPOSITIONS prises en conformité avec les préconisations sanitaires en vigueur au sein du Ministère de l'Education Nationale,

Et avec les modalités de mise en œuvre du Sport Scolaire édictées par la Direction Nationale de l'UNSS :

- Les activités des associations sportives scolaires UNSS sont soumises aux mêmes règles que l'EPS et doivent respecter le même protocole sanitaire, y compris pour les compétitions sportives.
- Les rencontres sportives entre établissements sont possibles, sans limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux). Il est toutefois nécessaire de rester vigilant et de conserver les gestes barrières lors des organisations proposées.

MESURES PARTICULIERES

- Afin de rendre visible les groupes d'AS, tous les élèves d'un même groupe sont munis d'un maillot de couleur identique.
- Dans le village des sportifs, chaque AS dispose d'un espace individuel.
- La zone de départ présente des box dans lesquels sont réparties les AS : tous les élèves d'une même AS sont regroupés dans des espaces délimités.
- Afin d'éviter la présence de spectateurs dans la zone d'arrivée, celle-ci est neutralisée : seuls les jurys et les coureurs concernés à l'issue de leur course (le temps de la remise de leur dossard, de la récupération et de la collation) auront un accès autorisé.
- La zone podium est également interdite au public. Seuls sont acceptés, les 5 premiers de la course concernée, les jurys et les officiels invités à la cérémonie protocolaire.

CONSIGNES D'INCIDENTS ET DE SECURITE

Les enseignants EPS accompagnateurs ou membres de jury voudront bien en cas d'incident quelconque, dépasser leur fonction particulière pour intervenir en tant qu'éducateur pour régler au mieux le problème et en informer immédiatement le Directeur de Réunion.

RESPONSABILITES

Il appartient aux Associations sportives qualifiées :

- de veiller à un encadrement suffisant de leurs élèves ;
- de regrouper les jeunes sportifs de son A.S. dans un espace délimité connu ;
- de ne pas les laisser sans surveillance ;
- de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les dégradations et les vols (ne pas venir avec des objets de valeur).

MESURES PARTICULIERES

- Prêter une attention particulière au contrôle des accès du site et assurer une surveillance rigoureuse sur l'ensemble du parcours.
- Eviter les attroupements devant les accès.



RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* **2/ SE CACHER**

1 Enfoncez-vous et barricadez-vous

2 Éteignez la lumière et couvrez le son des appareils

3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

4 **SINON** abritez-vous derrière un obstacle solide (meuble, poutre...)

5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et la vibration de votre téléphone

3/ ALERTER
 ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

17 ou 112
 Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

Contrôlez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Télénote d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, sachez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



CIRCULAIRE CROSS UNSS 2023 DISTRICT DE SAINT OMER

1^{er} tour de CROSS le 15/11/2023
 Au Glacis, Jardin public de SAINT-OMER

INFORMATIONS PRATIQUES

Avant la course

L'équipe d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

CHAQUE « ENSEIGNANT ACCOMPAGNATEUR » EST RESPONSABLE DE SES ELEVES pendant les transports et tout au long de leur présence sur le site :

- il assure la sécurité dans le bus et lors du trajet à pied pour accéder au site,
- il informe ses élèves (couleur et numéro dossard, maillot aux couleurs du groupe AS, protocole chambre d'appel, horaires de départ, consignes de départ avec placement dans les box par groupe d'AS, parcours, consignes d'arrivée)
- il encadre l'échauffement,
- il assure la surveillance hors temps de course afin d'éviter le brassage de ses élèves avec les autres groupes AS et assure le respect des gestes barrières de ses élèves (avant, pendant et après la course).

Pour la course

- Les élèves doivent se présenter 10' avant l'horaire de la course dans la chambre d'appel : PASSAGE OBLIGATOIRE afin d'avoir une marque distinctive sur son dossard. (tout élève n'ayant pas eu de tampon ou de poinçon ne sera pas classé).
- Les chaussures d'athlétisme avec POINTES et les chaussures à CRAMPONS métalliques sont interdites. (Possibilité de courir en chaussures de foot stabilisées ou moulées).

Après la course

- Une collation individuelle est remise à chaque participant à l'arrivée (merci d'utiliser les poubelles).
- Podium pour les 5 premiers et médailles UNSS aux 3 premiers coureurs.
- Les résultats seront diffusés sur le site www.unsstomer.fr.
- Les quotas de qualification ne sont pas connus a priori, ils seront déterminés en fonction du nombre d'élèves dans la course et des effectifs dans les autres districts. Ils seront communiqués sur le site www.unss.org (Pas de Calais).

Bonnes courses,

Contact Organisation et
Sécurité :

Bruno VERNEAU

06.17.26.39.45

Contact Pc Course :

Pierre GREMMINGER

06.31.30.57.53